

République Française	 SOLUTRÉ-POUILLY Arrêté n° 2025/017	COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie ARTP – Travaux branchement ENEDIS 16 Impasse du Lys Blanc, propriété de M. Vincent BESSON, Rue de la Chapelle barrée.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 10 Mars 2025 par MOAR BDS, 65 Rue de Longvic – 21004 DIJON et par ARTP, rue du puits Saint-Vincent, 71210 MONTCHANIN, pour des travaux de branchement ENEDIS de la propriété de Monsieur Vincent BESSON, 16 Impasse du Lys Blanc à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 17 Mars 2025 pour une durée de 33 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

La Rue de la Chapelle sera barrée à la circulation pour tous véhicules pendant 2 à 3 jours durant la période des travaux.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

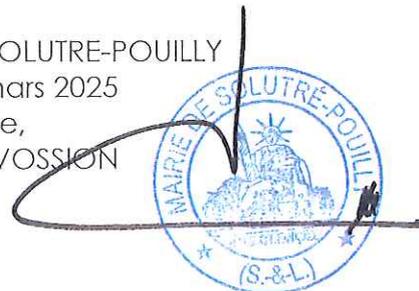
ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

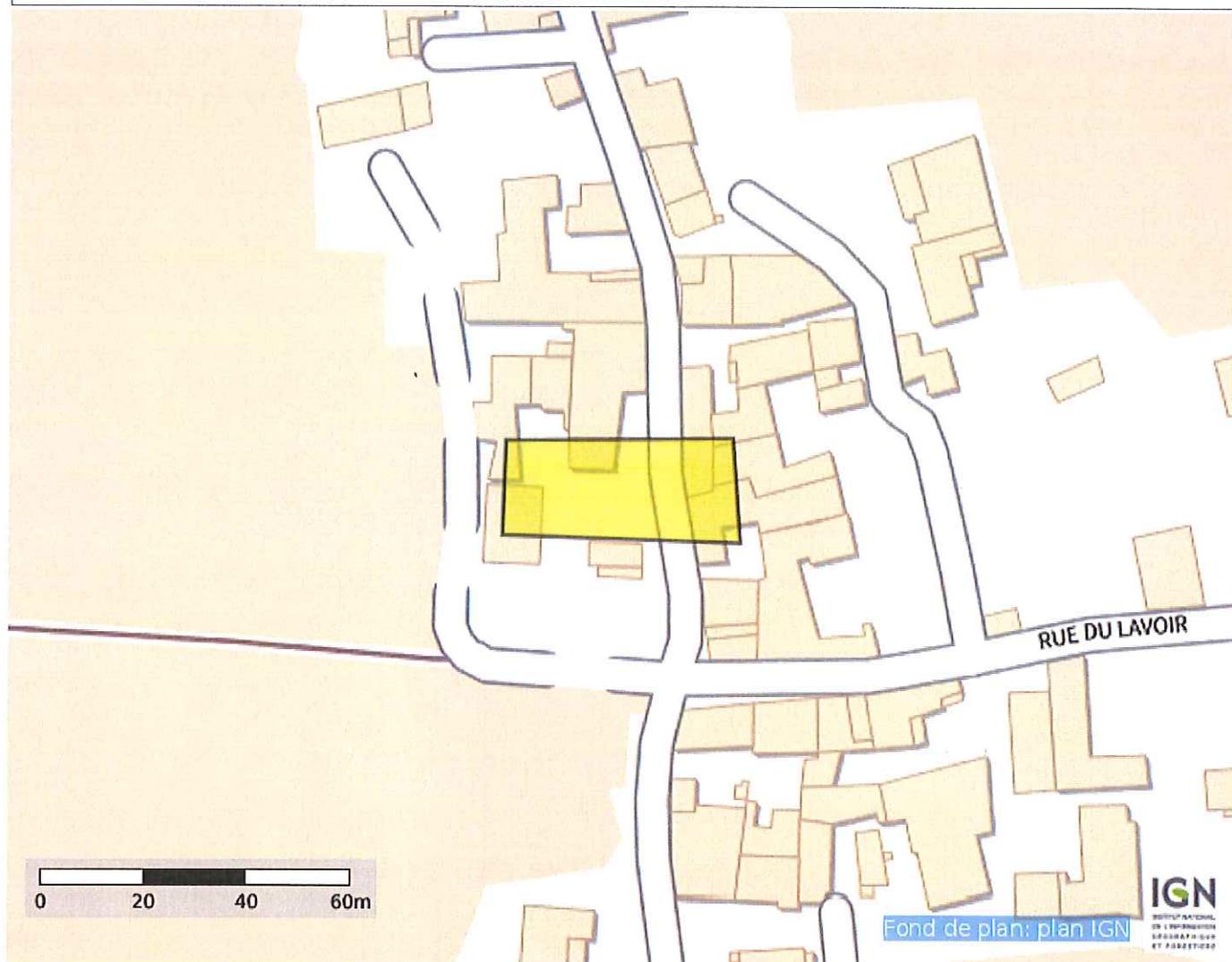
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 13 mars 2025
Le Maire,
Alban VOSSION



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025031001787P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

833940.9345173556

6578160.911382006

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,73983582481742 46,28992938054463
4,74043663963675 46,28991640652023
4,74041786417365 46,29009248230355
4,73984387144446 46,29008877545076
4,73983582481742 46,28992938054463

(PlanDetail_Prolys_v1.01)